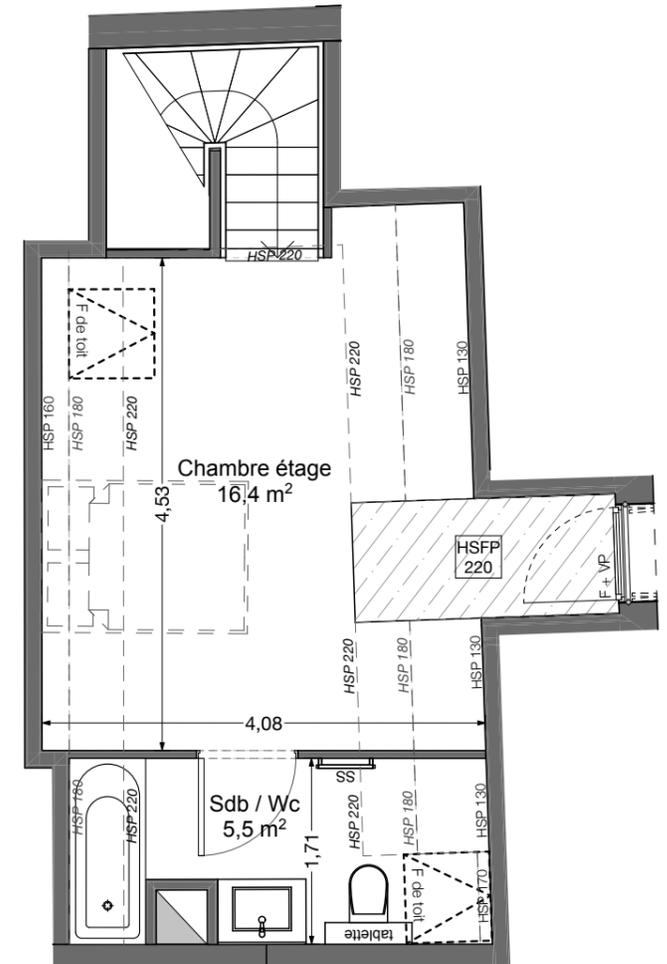
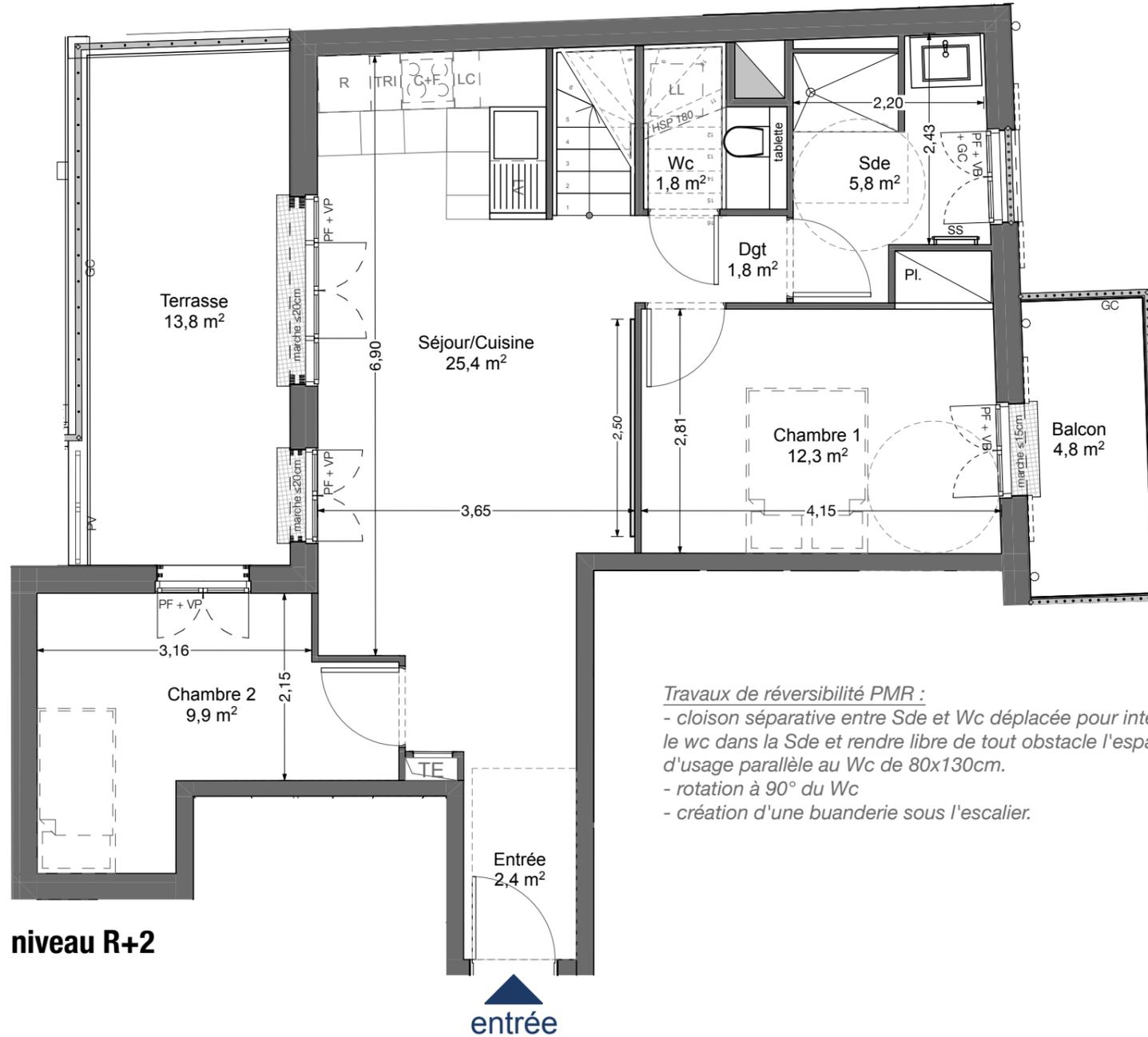


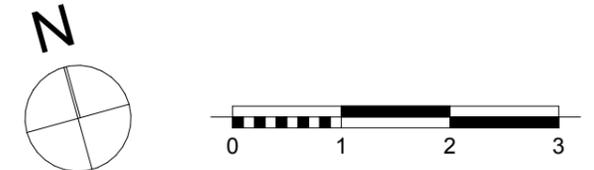
LOGEMENT TYPE T4 DUPLEX (évolutif) - DEUXIÈME ÉTAGE - APPARTEMENT N° 201



niveau R+3

niveau R+2

Travaux de réversibilité PMR :
 - cloison séparative entre Sde et Wc déplacée pour intégrer le wc dans la Sde et rendre libre de tout obstacle l'espace d'usage parallèle au Wc de 80x130cm.
 - rotation à 90° du Wc
 - création d'une buanderie sous l'escalier.



Légende

PF : Porte fenêtre / F : Fenêtre sur allège pleine / F+V : Fenêtre sur allège vitrée / VR : Volet roulant / VB : volet battant / VP : Volet pliant dans l'embrasure du mur / GC : Garde-corps / R : Réfrigérateur / LV : Lave-vaisselle / LL : Lave-linge / C+F : Cuisson et Four / TRI : Surface disponible pour le tri des déchets / LC : Linaire de cuisine complémentaire / TE : tableau électrique / HSP : Hauteur sous plafond / Soffite - Faux-plafond / SS : Sèche-serviettes

Surfaces habitables / Surfaces utiles

Entrée	2,4	2,4
Séjour/Cuisine	25,4	25,4
Chambre 1	12,3	12,3
Chambre 2	9,9	9,9
Sde	5,8	5,8
Wc	1,8	1,8
Dgt	1,8	1,8
Chambre étage	16,4	20,0
Sdb / Wc	5,5	6,2
TOTAL	81,3 m²	85,6 m²

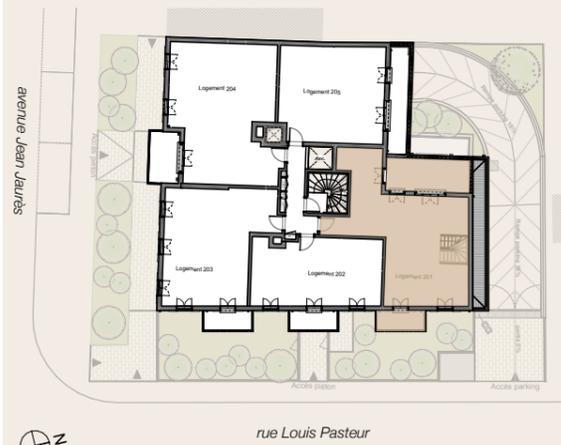
Surfaces extérieures

Terrasse	13,8
Balcon	4,8
TOTAL	18,6 m²

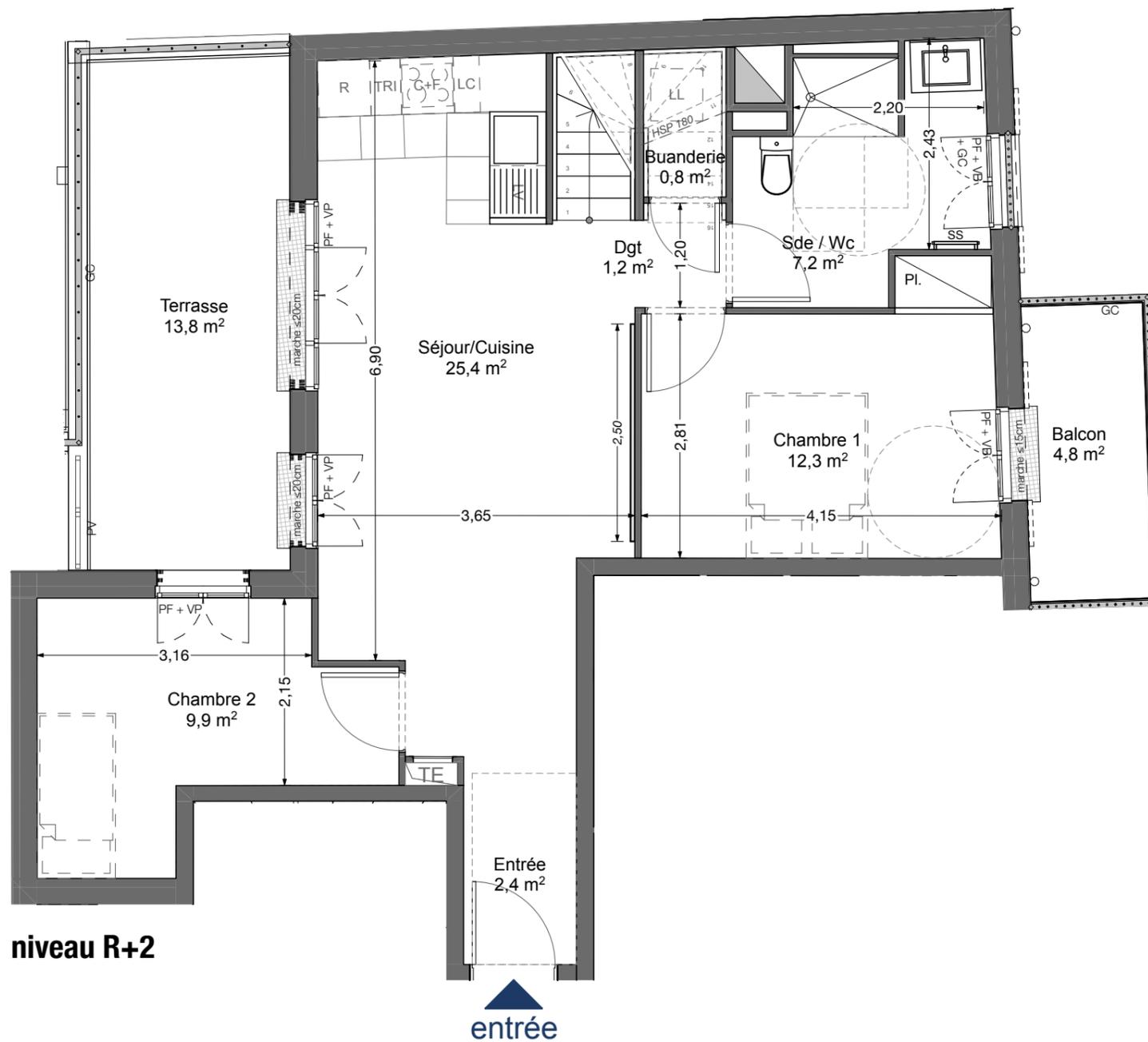
Indice : 0

10/07/2025

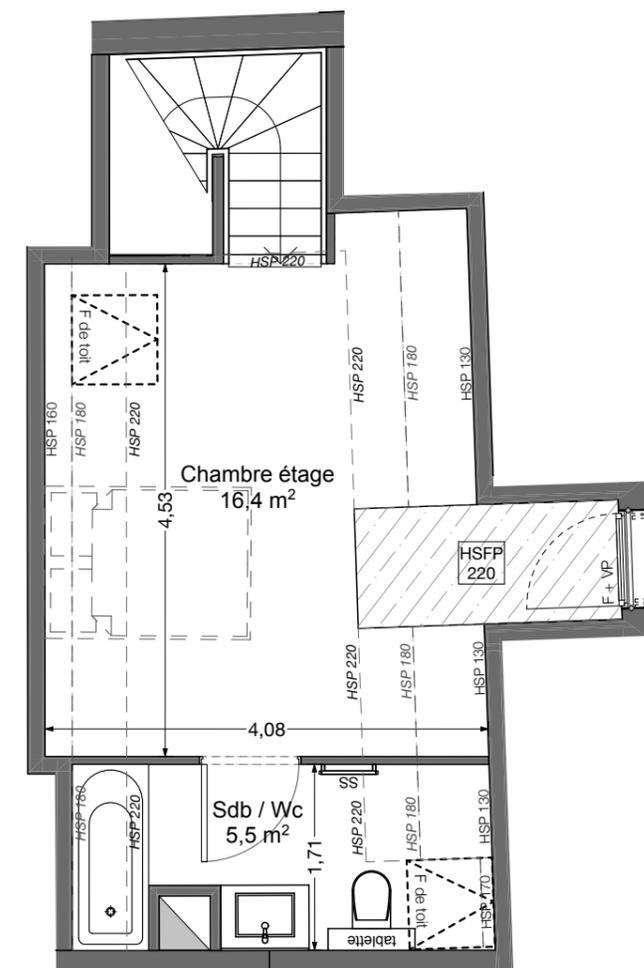
Les surfaces et les côtes indiquées, dimensionnelles ou arithmétiques, sont soumises aux tolérances réglementaires et contractuelles. Les soffites, faux-plafonds, rampants, gaines sont susceptibles d'évoluer en implantation, nombre et dimension. La hauteur sous soffites, faux-plafonds ou poutres est de 2m minimum. Les canalisations, retombées, regards ne sont pas figurés. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des impératifs administratifs, des contraintes techniques de conception et des tolérances d'exécution, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements et les réseaux divers, les appareillages sanitaires et électriques. Seuls seront fournis les équipements figurant sur le descriptif en annexe de l'acte de vente. Le calepinage des zones carrelées est donné à titre indicatif.



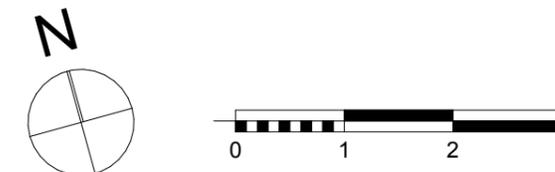
LOGEMENT TYPE T4 DUPLEX (PMR) - DEUXIÈME ÉTAGE - APPARTEMENT N° 201



niveau R+2



niveau R+3



Légende

PF : Porte fenêtre / F : Fenêtre sur allège pleine / F+V : Fenêtre sur allège vitrée / VR : Volet roulant / VB : volet battant / VP : Volet pliant dans l'embrasure du mur / GC : Garde-corps / R : Réfrigérateur / LV : Lave-vaisselle / LL : Lave-linge / C+F : Cuisson et Four / TRI : Surface disponible pour le tri des déchets / LC : Linaire de cuisine complémentaire / TE : tableau électrique / HSP : Hauteur sous plafond / Soffite - Faux-plafond / SS : Sèche-serviettes

Surfaces habitables / Surfaces utiles

Entrée	2,4	2,4
Séjour/Cuisine	25,4	25,4
Chambre 1	12,3	12,3
Chambre 2	9,9	9,9
Sde / Wc	7,2	7,2
Buanderie	0,8	0,8
Dgt	1,2	1,2
Chambre étage	16,4	20,0
Sdb / Wc	5,5	6,2
TOTAL	81,1 m²	85,4 m²

Surfaces extérieures

Terrasse	13,8
Balcon	4,8
TOTAL	18,6 m²

Indice : 0

10/07/2025

Les surfaces et les côtes indiquées, dimensionnelles ou arithmétiques, sont soumises aux tolérances réglementaires et contractuelles. Les soffites, faux-plafonds, rampants, gaines sont susceptibles d'évoluer en implantation, nombre et dimension. La hauteur sous soffites, faux-plafonds ou poutres est de 2m minimum. Les canalisations, retombées, regards ne sont pas figurés. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des impératifs administratifs, des contraintes techniques de conception et des tolérances d'exécution, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements et les réseaux divers, les appareillages sanitaires et électriques. Seuls seront fournis les équipements figurant sur le descriptif en annexe de l'acte de vente. Le calepinage des zones carrelées est donné à titre indicatif.